Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_107-DE

**Commune de CARNAC – MORBIHAN**
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 6 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

**Etaient présents** : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Christophe VERINE qui a donné pouvoir à Mme Katia SCULO, Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT, Mme Eléonore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL.

**Absent excusé** : /

**Secrétaire de séance** : M. Bernard BARON.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 27 | Nombre de membres présents : | 24 |
| Quorum requis : | 14 | Nombre de votants (présents + procurations) : | 27 |

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-107**

## Objet : Subvention au Carnac Football Club – Modification de la délibération n°2026-063 du 30/04/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la commune,
Vu la délibération N°2026-063 du 30 avril 2026 relative aux subventions aux associations,
Considérant que l'association Football Club Mégalithes a modifié son titre auprès de la sous-préfecture du Morbihan le 22 mai 2026,
Considérant qu'au regard des délais administratifs, l'association Football Club Mégalithes n'a pas perçu la subvention d'un montant de 5 000€ pour l'année 2026,
Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour modifier le nom de l'association pour qu'elle puisse recevoir la subvention décidée lors du conseil municipal du 30 avril 2026,
Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Patrimoine, Sport, Vie Associative et Vie de Proximité le 24 juin 2026,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Marchés Publics et Moyens Généraux du 25 juin 2026,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer à l'association Carnac Football Club la subvention d'un montant de 5 000€, précédemment prévue pour l'association Football Club Mégalithes,
- De charger le Maire ou l'Adjoint Délégué de notifier la décision d'attribution à l'association Carnac Football Club.

***POUR EXTRAIT CONFORME***

**Le Maire**

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

**Alexandre LANOË**

**Le Secrétaire de séance**

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

**Bernard BARON**

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*